Zeitschrift: L'Hôtâ

Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

**Band:** 42 (2018)

**Artikel:** Les mystères de Vabenoz

Autor: Merçay, Jean-Louis

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1064630

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LES MYSTÈRES DE VABENOZ

C'est un trou de verdure...» La description du site de Vabenoz pourrait commencer comme le célèbre sonnet de Rimbaud *Le Dormeur du Val.* Un écrin de verdure entouré de forêts, un val cerné de hautes futaies, une tache claire de prairie au milieu de la masse sombre des arbres. C'est ce que découvre, intrigué, le promeneur sur la route menant du village de Courgenay à la Vacherie-Mouillard (fig. 2). À quelques dizaines de mètres du chemin ne dépérit plus qu'une bâtisse où traîne un relent de cendres mêlé à un

L'Histoire... Le site de Vabenoz a-t-il une histoire ? Nous allons d'abord questionner la mémoire de ceux qui ont encore vécu à Vabenoz, qui ont vu des traces, ou entendu des bribes d'histoires. Ces témoignages seront assortis d'articles de la presse locale. Plus haut dans le temps, ce sont les écrits qui dévideront la pelote, jusqu'à la nuit des temps...

parfum de mystère. Ce lieu laissé à l'abandon respire

### Le dernier des Mohicans

l'Histoire.

Renseignement pris, la ferme de Vabenoz appartient à la commune de Courgenay. Naguère, l'habitation rustique était encore occupée par un drôle de gaillard, un original surnommé Dédé<sup>1</sup>, qui y vivait en compagnie de trois, quatre chiens. Sans eau courante ni électricité, faisant ses lessives avec l'eau de la citerne. En contrepartie de l'entretien des grottes voisines de Saint-Nicolas et de la cabane forestière, la commune lui facturait dans un premier temps une petite location, puis plus rien. L'homme se plaisait là-haut dans la forêt, il y parcourait des

kilomètres à pied. L'hiver, il faisait des coupes de bois (fig.1). Il était, comme on dit, outillé : chez lui il y avait une scie, une fendeuse et deux tracteurs. À la belle saison, il se louait comme journalier chez les paysans, chez les Laissue surtout, qui étaient sa vraie famille. De 1985 à 2005, le gaillard descendait tous les jours chez eux, d'abord au volant d'un tracteur, puis à vélomoteur. Il aidait à la ferme, à la plantation de tabac familiale, à la tournée des ordures. Un peu braque, le gars, le genre à commander et à ne pas se laisser commander. Jean-Paul Laissue, qui savait le prendre, était le seul dont il acceptait les remarques ou les ordres. Au demeurant, c'était un cœur d'or, il aurait tout donné - les cadeaux de Noël faits aux enfants Laissue en témoignent. Mais il n'était pas fichu de gérer ses affaires.

Le dénommé Dédé avait sa place attitrée et son tabouret au coin de la table de la cuisine. Aussitôt arrivé, il se ruait sur le journal, qu'il épluchait de A à Z. Il le connaissait par cœur et était parfaitement au courant de l'actualité. Intelligent, cultivé, cet enfant du village avait été un élève intransigeant sur l'orthographe. On s'en souvient. Ce n'était pas un sauvage mais un original qui aimait la compagnie. Il f aisait la tournée des bistrots, où il s'asseyait à la table commune. Certes, ce n'était pas un grand buveur d'eau... tout en n'étant pas un poivrot non plus.

Dernier habitant de Vabenoz, Dédé a quitté l'endroit en 2006 et est décédé quelques années après. Seul un marginal de cet acabit pouvait habiter dans cette masure inhospitalière, croira-t-on. À tort. Avant lui, dans les mêmes conditions spartiates, il y a eu les Kaeser, Ernest le père, et ses trois fils, qui y ont vécu jusqu'à leur mariage.

<sup>1</sup> Dédé / André Nussbaum (1941 – 2010 ?) / notes de l'interview de Jean-Pierre Laissue, Courgenay, qui l'a bien connu.

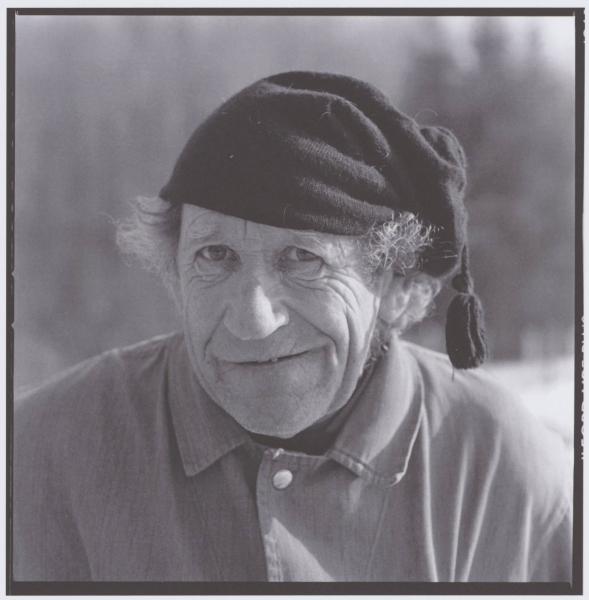


Figure 1 : Géraud Siegenthaler, *Dédé,* photographie, non datée, collection de G. Siegenthaler.



Figure 2 : Géraud Siegenthaler, Dédé et son chien, photographie, non datée, collection de G. Siegenthaler.

## Sans confort

Démocrate<sup>2</sup>, sous la plume de Jean Silvant, titre : « Dans le Jura, on découvre encore des fermes sans électricité et actuel non pas de la citerne, mais du bûcher. Ce puits même sans eau courante. » L'article précise que la ferme est située à 600 mètres d'altitude et qu'elle date de 1740 - une date que l'on découvre dans la porcherie. « Le bien sa grand-mère, et Françoise, la fille de cette dernière, est propriété de la commune natale de Pierre Péquignat : son exploitation fut confiée à la famille Baumgartner-Häusler en 1917. Depuis 1948, la succession est assurée par une descendante de la famille. Mme Ernest Kaeser-Baumgartner, qui est secondée dans sa tâche par son époux et par ses enfants. »

Classé en zone de montagne, Vabenoz ne dispose que la cave avant d'être récupérée par la famille Daucourt de 19 journaux de terre attenante à la ferme, prés et champs de culture complémentaires permettent à l'exploitant d'élever 17 pièces de bétail seulement - vu le manque de place. « Depuis toujours, pour arrondir les apports pécuniaires, les fermiers travaillent en forêt pour le compte de la commune et tirent profit au maximum du verger situé derrière la propriété. »

Jean Silvant nous confirme qu'il n'y a ni électricité, ni eau courante, ni téléphone. On s'éclaire au gaz butane à la cuisine et dans l'écurie, « tandis que le pétrole est toujours roi dans la chambre de ménage. Pour accéder nuitamment dans les autres pièces, on a recours à des lampes « ambulantes » (lampes à pétrole portables ou torches électriques à pile). » Les Kaeser-Baumgartner ont souhaité ardemment être reliés aux réseaux électrique et téléphonique. Cela ne s'est pas donné et ils s'en sont accommodés.

L'approvisionnement en eau est tout aussi problématique. Seule la citerne de devant est encore utilisable. Elle est alimentée par les chéneaux du toit. La famille lave son linge au village de Courgenay et s'y approvisionne fréquemment en eau. Et jusqu'à la fin des années 1960, elle recourait encore aux sources des lieux-dits En Goule et Le Plein dans les forêts des alentours

## Sur les traces d'une cloche

Dans son édition du 30 juillet 1971, le journal Le L'un des fils Kaeser<sup>3</sup>, Ronald, se rappelle avoir appris qu'il existait un puits à l'ouest du bâtiment, à l'emplacement a été abandonné car en trop mauvais état pour que l'on puisse l'entretenir. De plus, Rosa Baumgartner, auraient encore vu les ruines d'une chapelle, située à une dizaine de mètres un peu plus à l'ouest dans le pâturage. Bizarrement, rien dans les archives n'en vient confirmer l'existence. André, un autre des fils d'Ernest. a souvenance que sa grand-mère Rosa parlait d'une cloche de ladite chapelle longtemps entreposée dans propriétaire des lieux. Une cloche, cela suppose peutêtre la présence d'un campanile, pas forcément celle d'une chapelle ou d'un oratoire. Le domaine de Vabenoz est isolé. Aurait-on imaginé ce moyen pour appeler les secours en cas de sinistre?

> À noter cependant que cette même famille Daucourt (Ernest et Gaston, notaire) possédait aussi la chapelle de la Vacherie-Mouillard<sup>4</sup>, dont la construction date de 1888. La cloche du lieu serait dédiée à Marie et porte les prénoms de Jeanne et Amélie, ainsi que deux dates : 1886 et 1888. Il pourrait s'agir d'une inscription en souvenir de la maman Daucourt, Amélie Migy, décédée en 1886. De là à en inférer que cette cloche proviendrait de Vabenoz, il y a un pas... que nous ne nous risquerons pas à franchir.

### Les contraintes d'un contrat de bail

André Kaeser a conservé chez lui la convention de bail signée à Porrentruy le 19 novembre 1916 entre le notaire Gaston Daucourt et son grand-père Gottfried Baumgartner. La ferme de Vabenoz y est inscrite au registre foncier comme suit :

<sup>3</sup> Les frères Ronald et André Kaeser sont nés à Vabenoz et y ont passé leur enfance

<sup>4</sup> Entretien avec Martin Bebler, propriétaire avec son fils Benedikt de la Vacherie Mouillard.

<sup>2</sup> Bibliothèque cantonale jurassienne (BiCJ), Porrentruy.



Figure 3 : Vue aérienne de Vabenoz . (Photo Jean-Louis Merçay, 2017)



Figure 4 : La chapelle de la Vacherie-Mouillard, détail du clocher. (Photo Jean-Louis Merçay)

« 13 (?) Vabenoz, habitation, grange, écurie de l'assise de 2 ares 30 centiares

14 même lieu, jardin de 25 centiares,

16 même lieu, pré de 6 hectares 3 ares

17 même lieu, forêt de 85 ares 80 centiares. »

Le contrat stipule notamment « qu'il [le fermier] devra garnir les lieux loués de meubles et bétail suffisants qui seront la garantie des fermages ».

imposées au fermier : « Il souffrira sans indemnité que les grosses réparations soient faites aux bâtiments loués s'il y a lieu. [...] Il entretiendra les haies à ses à Porrentruy. frais. Il entretiendra les arbres fruitiers existants et Me Gaston Daucourt adresse à la Préfecture une devra remplacer à ses frais ceux qui dépériraient et devraient être abattus, par contre le bois en provenant lui appartiendra. Il devra chaque année planter à ses frais six arbres fruitiers qu'il fournira, dont au moins un noyer. » Le mot poirier a été ajouté sur la convention de bail. Exiger de planter un noyer par année aurait-il été jugé exagéré ?

année pour les deux premières années, puis de six d'origine inconnue celui-là, qui a pris dans la grangerie, cents dès la troisième et pour les années suivantes, a détruit le foin et les instruments aratoires. Le bâtiment payables en deux termes, l'un en novembre, l'autre en d'habitation a été endommagé mais a pu être sauvé. avril.

« Il ne sera fait aucune diminution pour eaux de grêle, sécheresse, ravage de guerre ou autres cas prévus ou lci se tarissent les témoignages que l'on qualifierait de imprévus. »

deux poiriers, deux pruniers et deux pommiers à son choix. » Mais pour les trois premières années ce dernier réduit ses prétentions à un pommier, un poirier et un prunier. Juste avant la signature...

frères Kaeser, ce seraient des Comment qui auraient vécu là.

## Le logis par deux fois sauvé des flammes

Remontons le fil du temps. Au tournant du vingtième siècle, la presse locale signale deux épisodes dramatiques. Un incendie d'origine criminelle - le journal *Le Jura*<sup>5</sup> parle de malveillance - réduit à néant les récoltes remisées dans la grange, instruments aratoires, voitures et autres mobiliers. Le sinistre a lieu vers trois heures du matin et est relaté le 23 septembre Le contrat en question est grevé d'autres conditions 1913. Par bonheur, « le corps du logis habité par le fermier, M. Gustave Wuillaume, a pu être préservé. » Le propriétaire de la ferme est alors M. Daucourt, notaire

> demande d'autorisation le 25 septembre 1913, requête publiée dans la Feuille officielle N° 83 du 18 octobre 1913. Il obtient le 12 novembre le permis « de reconstruire sa ferme de Vabenoz, sur le même terrain, cadastré soussection J N°15 du plan cadastral de Courgenay ».

Avant ce dernier, le domaine de Vabenoz est la propriété de Joseph Billieux, qui habite la ferme. En 13 juillet Le bail est triennal. Il est de quatre cents francs par 1887, le journal Le Jura signale un premier incendie,

## Le relais des archives

mémoire d'homme (environ cent trente ans). L'enquête « Le propriétaire se réserve la récolte chaque année de se poursuit par le biais des archives. Voyons ce qu'elles révèlent.

Le 17 avril 1870, l'assemblée bourgeoise de Courgenay se prononce en faveur de l'acquisition de la ferme de Vabenoz. Quelques années plus tôt, les documents d'archives Avant la grand-mère Baumgartner, toujours selon les relient les exploitants du domaine cités plus haut à une propriétaire : Husson, veuve de Pierre Joseph, demeurant à Porrentruy. L'article du registre d'État de section de 1850 concernant la ferme de Vabenos (sic) indique : « habitation, grange et écurie, valeur 1 800 livres »6.

<sup>5</sup> Bibliothèque cantonale jurassienne (BiCJ), Porrentruy.

<sup>6</sup> Article déposé aux Archives cantonales jurassiennes (ArCJ). Information communiquée par l'historienne Isabelle Roland.



Figure 5 : Façade nord. (Photo Jean-Louis Merçay, 2017)



Figure 6 : Le rural (Photo Jean-Louis Merçay, 2017)

## Le propriétaire refait le puits

La mention précédente date d'une soixantaine d'années en arrière, un an avant la Révolution française. En 17887, un avocat bruntrutain, Melchior Daucourt, fait procéder à la démolition et à la reconstruction d'un puits dont il est propriétaire. Nous verrons que c'est pour la seconde fois en vingt ans. Il s'adresse pour ce faire à Jean-Pierre Froidevaux, de Fontenais. Les clauses du « marché » sont précautionneuses s'agissant de la garantie : « si elle [la citerne] vient à couler ou perdre des eaux pendant ledit terme, il sera à ses propres le marché ». frais obligé de la raccommoder ou le cas échéant reconstruire de manière à ce qu'elle ne perde plus Une construction datant de 1740 absolument d'eau, que cela arrive une ou plusieurs fois pendant ledit terme des dix ans. » En contrepartie, le greffier Daucourt s'engage à « fournir à l'entrepreneur deux hommes et une femme ou fille pour l'aider dans son travail ». Le maçon « a toute la marne, pierres et lave qui lui sont nécessaires à ladite reconstruction » mais c'est à lui de procurer les outils. Il lui sera remis deux louis d'or lorsque l'ouvrage sera achevé, plus un demi-louis à la fin de dix ans.

Comme annoncé plus haut, il est question de la citerne une première fois8 et de son propriétaire, Melchior Daucourt, « bourgeois et avocat de la cour de Son Altesse » à Porrentruy. Ce notable influent de la cité des Princes-Évêques était déjà le propriétaire du domaine. En 1765, l'avocat fait procéder à la réparation d'une citerne à Vabenaux (sic) par Jean-Pierre Patrix à Porrentruy. Une « convention » règle les détails de la réparation. Le maçon « s'oblige à ses frais de démonter le puits ou citerne de Vabenaux et de le remonter de la

même profondeur et largeur qu'il existe actuellement, lequel sera obligé de creuser la marne à ses frais. » Il lui faudra aussi récupérer les pierres existantes. L'étanchéité de l'ouvrage doit être garantie pendant dix ans, moyennant quoi il lui sera payé « vingt sols de Bâle par pied droit hauteur de tour, et [...] trente sols de marne pour autant qu'il en faudra pour la tirer par Ledit Patrix. » Ce dernier point précise que la marne doit être livrée sur place aux frais du propriétaire. La pièce comporte aussi le reçu signé du maçon « selon

Les indications antérieures nous renvoient à l'Ancien Régime, plus précisément au cours de la longue période où le domaine de Vabenoz appartenait à l'évêque de Bâle ou à l'abbaye de Lucelle9. En 1769, une des terres du territoire figure dans le registre de « Reconnaissance<sup>10</sup> des Biensfonds et Revenus appartenant à la Dôt (sic) d'un de leurs curés de Courgenay ». Sous le titre Pied de Vabenoz ou Fin Lajoux, il est mentionné : « En noire terre, ou au fond de noire terre, quatre journaux et demi, et une perchée, entre l'Hôpital de vent biaisant sur minuit, Lucelle de bise, et midi, le Communal séparé d'une haie au bout de minuit. » À quoi s'ajoute « Est en partie éborné ». À dater de 1765, Vabenoz était pourtant attesté comme une propriété privée. Toutes les notes antérieures à cette date la décriront comme étant un bien ecclésiastique.

En tout état de cause, avant 1740, date connue de la construction des bâtiments gravée sur une fontaine devant la maison, on ne peut affirmer qu'il y ait eu sur le domaine une habitation. Aucune mention n'en

<sup>7 1788 :</sup> Estimation d'une citerne à Vabenaux, de Melchior Daucourt, par Jean Pierre Froidevaux, de Fontenais. Justices civile et criminelle, n° 3, Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, Archives de l'ancien Évêché de Bâle (AAEB), VabAAEB6a - 6c.

<sup>8 1765 :</sup> Réparation d'une citerne à Vabenaux appartenante (sic) à Melchior Daucourt, avocat à Porrentruy, par Jean Pierre Patrix, maçon à Porrentruy, idem, VabAAEB5a -5d.

<sup>9</sup> B 240/36 : Les biens de l'abbaye de Lucelle à Courgenay/Courtemautruy (1219-1795). Lucelle possédait une grande partie des terres du village ; 1756 août 3, Acte d'ébornement et mesurement d'une pièce de champ appartenant à l'abbaye de Lucelle, située à Courtemaîche et Courtemautruy, pied de Vabenoz, dit en Champs Grands. VabAAEB4a.

<sup>10</sup> A 89/5b : Paroisse de Courgenay (1254-1791). AAEB.

chapelle privée, à laquelle il a été fait allusion plus haut et qui aurait témoigné du rang du propriétaire ou tout au moins d'une certaine aisance. Par exemple, dans de Son Altesse Monseigneur de Bâle, et arpenteur les descriptions<sup>11</sup> des terres du 16 novembre 1590 au 13 mai 1591, la pied (ou la pie : ici en l'occurrence l'ensemble des terres du domaine) de Vaubenolz existe bel et bien, mais il n'a pas été trouvé de mention d'habitation. Cela ne prouve pas non plus qu'il n'y en ait pas eu. La prudence chère aux historiens doit être de mise : jusqu'à preuve du contraire pour tout ce qui concerne ce qui est antérieur à 1740, il ne s'agirait ici que de terres éparses dans le finage de Courgenay.

## Lucelle tance Saint-Ursanne

Un saut arrière de neuf ans par rapport à la première réfection du puits et nous voilà en 1756, le 3 août exactement, en présence d'un document manuscrit de trois pages, daté et signé à Courtemautruy par un certain J. Godinat, notaire, arpenteur et juré.

formule solennelle rédigée en grands jambages : « Qu'il soit notoire et manifeste à tous que les fermiers de la Chapelle Saint Bartholemy de Saint-Ursanne, ayant possédé un terrain de la contenance d'un journal de champ [ancienne mesure], pendant plusieurs années, qui appartient à la Vénérable Abbaye de Lucelle, en vue de l'Ubac [la partie la moins ensoleillée du versant nord, le contraire de l'adret] ; situé sur le territoire de Courgenay, et une petite partie sur Cornol, en la pied de Vabenoz fin Lajoux, lieudit en Champs grands. » Suit la localisation précadastrale par délimitation des propriétaires aux points cardinaux. Aussitôt qu'elle s'est aperçue que Saint-Ursanne n'était pas en possession de ce terrain. Lucelle lui a d'abord communiqué « ses prétentions et répétitions à ce sujet ». Saint-Ursanne en a convenu. Il était nécessaire « par conséquent

Le « soussigné notaire immatriculé en la Chancellerie établi pour la Mairie d'Alle » certifie s'être déplacé, à la réquisition de l'Abbaye de Lucelle, sur la pièce du champ pour la mesurer, arpenter et « éborner », en présence des parties concernées dûment convoquées, et avec leur consentement ainsi que celui d'autres témoins nommés dans le texte. En suite de quoi il a « planté dix bornes alentour dudit champ, savoir cinq du côté de midi et cinq devers minuit [...] pour lesquelles bornes il v a pour marques et témoins de petits morceaux de briques ou tuiles ».

## Dans les méandres du Moyen Âge

La machine à remonter le temps va faire ensuite un bond impressionnant de quatre siècles en arrière, durant lesquels aucun document n'apparaît (ou ne subsiste ?), ce qui inviterait à des supputations Il s'agit d'un procès-verbal<sup>12</sup> qui commence par la hasardeuses. Toujours est-il que les sceaux de trois ventes de pièces de terres ont été conservés où apparaissent respectivement le Valbruno (1347), en Wal Bernol (1339) et en Vaul Brenolt (1332). À noter les trois variantes toponymiques de ce lieu-dit sur une courte période de quinze ans.

> « 1347, 15 mai, le mardi après la fête de l'Ascension notre Seigneur.- Richard<sup>13</sup>, fils de feu Jehannenat de Courgenay, de son vivant maire d'Ajoie, vend à l'abbaye de Lucelle 28 1/2 journaux de terres éparses dans le finage de Courgenay, une fauchée et demie de pré, 14 sols de rente assignée audit lieu, et 3 chenevières à Courtamblin, le tout de franc alleu, pour la somme de 85 livres de bons bâlois, coursables au marché de Porrentruy, reçues de Thomas de Bévilard, moine

est faite, pas plus que de celle d'une hypothétique de mesurer et éborner, pour éviter à la suite pareils inconvénients ».

<sup>11</sup> Déconfrontations, ou reconnaissance des terres, cahier du 16 novembre 1590 au 13 mai 1591. B 240/30. Information communiquée par Raymond Rondez.

<sup>12 1756,</sup> le 3 août, B 239 A/98-100, AAEB, Porrentruy.

<sup>13 1347: &</sup>quot;item, an Valbruno, an Cheselat et li diz cummeines ai d-autre part". VabAAEB2a - 2c Parchemin scellé de deux sceaux sur double queue. AAEB, Chartes Analyse par J. Trouillat, Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, p. 845 -846.

à Lucelle, et chargé de pouvoirs de cette abbaye. L'indication des limites mentionne le Valbruno (Vabenô actuel ?), la voie du marché, Jehan Fursich, fils du Donzellat de Porrentruy, &c. Scellé par Jean, évêque de Bâle, & par le conseil des bourgeois de Porrentruy. (Origin.) »

« 1339, 29 octobre. Vente par Jean de Pleujouse<sup>14</sup>, écuyer, à Horri (de Muriaux), trésorier du chapitre de Saint-Ursanne, agissant pour l'autel devant sainte Catherine, fondé d'abord sous le vocable de saint Michel puis de Notre-Dame par feu Henri, fils de Roulin. maire de Saint-Ursanne, pour 42 livres de vieux bâlois ayant cours au marché de Porrentruy, payable à la Saint-Martin à Jean, fils de Jean de Kanine, chapelain de cet autel, puis à ses successeurs après son décès, et assignée sur des pièces de terre à Courgenay; les droits du chapelain sont limités à la perception de la rente mais en cas de retard de plus d'une année dans le paiement, il aura le droit de saisir les terres jusqu'à l'entier paiement de la rente et des frais. - Acte établi au nom de Jean de Pleujouse et passé sous le sceau et sous ceux de Pierre dit Cordelier, curé de Courgenay, de Louis, curé d'Alle, et du conseil de Porrentruy. »

## Pour conclure

L'ancien archiviste jurassien André Rais avait dressé un répertoire des toponymes par localité. Sous Courgenay, on lit : « Vabenô <sup>15</sup>. Ferme et prairie, domaine entourés de forêt. 1300, en Va Burno, cette forme donnant le sens : vâ = val et Bruno, ou faut-il y voir le mot brun, = brillant, comme Brun-chenal, à Delémont ? Citons les autres formes : 1327 en Wabernoe, 1332 en Vaul Brenolt, 1339 en Walbernol, Walbornos, 1347 le Val Bruno, 1358 en vaul Bernou, en mey Vauberno, 1508 en val Burnol, 1569 la pied es Vaulbernoz ».

Perrenot<sup>16</sup> a une autre explication. Selon lui, les déclinaisons anciennes de Vabenoz sont « des noms composés du patois jurassien Vâ, « val », et d'un anthroponyme, un nom primitif \*vallis Brunonis, « val de Bruno », ou \*vallis Bernoldi, du nom propre Bernwald, « celui qui règne comme un ours », germanique \*beran, « ours », et \*valdan, « celui qui règne », hameau. »

L'enquête sur le domaine de Vabenoz ne révèle rien de sensationnel. Il n'y a pas lieu de chausser de nouvelles lunettes pour relire l'Histoire. Et pourtant. La liste de ces variantes toponymiques n'invitait-elle pas à s'aventurer dans le passé du domaine de Vabenoz ? Une ferme vieille de deux siècles trois quarts, des terres et forêts dont l'occurrence remonte au moins à sept siècles et qui laissent çà et là des traces attestées par la mémoire et les annales : cette tentative de retour aux sources connues de Vabenoz a révélé son lot de surprises. Ce voyage dans le temps en valait la peine.

<sup>14 1339: &</sup>quot;item en Wal Bernol, ancour une place, li diz messy Willames (25) hay d-une part et d-autre. Dez que les places de terre dessus devisées je, li diz Jehans, escuiers, me suis desvestis et me devest, et si m-en suiz mis et met fors de tenure et fors de possession, pour (26) moy et mes hoirs, ..."

<sup>&</sup>quot;item, en la Longeigne de Wal Bornol, une place, li terre Sainct Jehan est (17) d-une part et Perrins di Foulettez hay d-autre part"

VabAAEB3d. Parchemin jadis scellé de quatre sceaux sur double queue. Saint-Ursanne, Archives paroissiales, n° 4.- Analyse dans J. Trouillat, *Monuments...*, V, p. 691

<sup>15</sup> Lieux-dits de l'ancien évêché de Bâle, P. 1 – 207. Alle à Crémines, Vabenô, p. 172, d'André Rais (?) Tapuscrit non édité : VabAAEB1

<sup>16</sup> in *Noms de lieux de Suisse romande, Savoie et environs* //henrysuter.ch/glossaires/toponymes.html, consulté le 09.02.16.



Figure 7 : Étable. (Photo Jean-Louis Merçay, 2017)

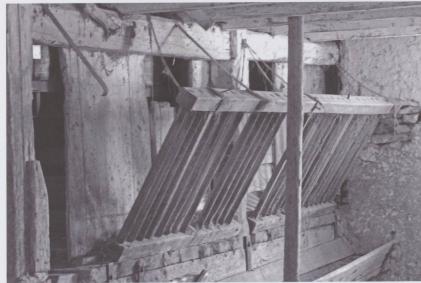


Figure 8 : Étable (détail). (Photo Jean-Louis Merçay, 2017)

Abandonnée depuis plus d'une décennie, la masure exploitants agricoles. Ne rêvons pas : on ne rénovera de Vabenoz est aujourd'hui réduite à l'état de ruine. L'interdiction<sup>17</sup> permanente d'habitation avait été « plus beau qu'avant », comme le chalet de la chanson. récemment inscrite au Registre foncier. Qui pourrait Pourtant, la clairière interpelle. Le site a son charme. s'intéresser à ce logis inhospitalier ? De plus, la habitation, le rural ne correspondait plus à rien qui ressemble aux normes actuelles imposées aux

17 Pt 4 Plan spécial carrière Alombre aux Vaches, procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 09 2015. P. 8.

18 Incendie d'origine inconnue dans la nuit du 14 au 15 avril 2018.

pas la ferme séculaire. On ne rebâtira pas le rural Les traces de sa longue histoire lèvent quelques pans partie rurale vient d'être ravagée entièrement par les de mystère et soulèvent de nouvelles interrogations. flammes<sup>18</sup>. À peine mieux conservée que l'ancienne L'imagination fait le reste... Et si l'on questionnait les entrailles de la terre ? Sans doute y dort-il enfouis quelques secrets...

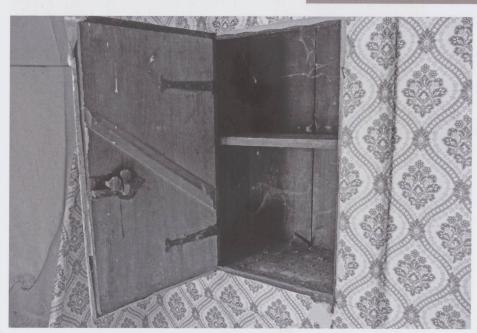


Figure 9: Armoire murale d'une chambre de l'habitation. (Photo Jean-Louis Merçay, 2017)